

PROCES-VERBAL

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL du 14 Janvier 2015

L'an deux mil quinze, le quatorze janvier à 20 heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Bernard DELAUNAY, Maire.

Nombre de Conseillers

Municipaux :

En exercice : 19
Présents : 18
Pouvoirs : /
Votants : 18

Date de la convocation :

08 Janvier 2015

Date d'affichage :

08 Janvier 2015

Présents : MM. - Michel BRARD - Catherine LEBOUQC - Michel BENEDETTI - Jean-Luc VALLET - Cécile BOULDE - Adjoints

Anne LEGOUBE- Marc LIBERT - Christian THEBAULT- Patricia PAUTONNIER - Karine HUART - Jean-Marc COSTENTIN - Aline JOSSE - Madeleine DENIS - Charles DAVENEL - Anne-Marie VEILLE - Sébastien TROUVE - Nicolas HARDY

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés : /

Absent : Dominique FROC

Secrétaire de séance : Monsieur Michel BENEDETTI est désigné comme secrétaire de séance

Ordre du jour :

- Désignation du secrétaire de séance
- Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 10 Décembre 2014
- Consultation travaux d'aménagement rue Pierre Turgis- Allée des Vergers - rue Estienne de Javené - Allée des Chataigniers : choix de l'entreprise (*délibération*)
- Adhésion au groupement d'achat d'électricité (*délibération*)
- Bâtiment de l'ancien Presbytère : compte-rendu réunion avec EPFB - CCI et Pays touristique de Fougères et orientations à prendre
- Etat d'avancement rencontre concernant une acquisition foncière pour un lotissement
- Réforme sur les rythmes scolaires : élaboration d'un PEDT - Projet Educatif Territorial- (*délibération*)
- Compte rendu de commissions : communication - voirie
- Informations diverses : bilan 2013 sur l'urbanisme, travaux de bâtiments...
- Questions diverses

Consultation travaux d'aménagement rue Pierre Turgis- Allée des Vergers – rue Estienne de Javené – Allée des Châtaigniers : choix de l'entreprise

Michel BENEDETTI, Adjoint à la voirie et réseaux, rappelle la consultation lancée en vue de réaliser ces travaux. Suite à la parution de l'avis d'information de mise en concurrence dans Ouest-France du 25/11/2014 et sur la plateforme des marchés publics e-megalis, 25 entreprises ont demandé un dossier de consultation des entreprises (D.C.E.). 8 plis ont été reçus en mairie avant la date limite de remise des offres fixée au 17 décembre 2014.

La commission des marchés s'est réunie le jeudi 18 décembre 2014 pour l'ouverture de ces plis.

Il présente les résultats de la consultation des entreprises, au vu du rapport d'analyse établi par le maître d'œuvre, le bureau d'études INFRACONCEPT et examiné en commission des Marchés réunie le 7 janvier 2015.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de :

- de retenir l'entreprise SERENDIP : Offre de base sans option et tranche ferme ainsi que tranche conditionnelle pour un montant de 200 755.60 € HT, soit 240 906.72 € TTC.
- d'autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer tout document à intervenir, notamment le marché à passer avec l'entreprise.
- De solliciter auprès du Président du Conseil Général l'octroi d'une subvention pouvant être accordée dans le cadre du Plan exceptionnel de Relance de l'activité économique

Les crédits nécessaires sont inscrits en section d'Investissement du budget, opération 67, article 2315.

Adhésion au groupement d'achat d'électricité

La loi du 7 décembre 2010, dite loi NOME (Nouvelle Organisation du Marché de l'Electricité) relative à l'ouverture de l'Energie prévoit qu'à partir du 1^{er} Janvier 2016 les consommateurs ne bénéficieront plus de tarifs réglementés pour leurs sites souscrivant une puissance supérieure à 36 kVA. Les tarifs jaune et vert seront donc supprimés à cette date.

Cette suppression légale des tarifs réglementés de vente d'électricité entrainera mécaniquement la caducité des contrats en cours et la collectivité doit donc recourir aux procédures prévues par le code des marchés afin de retenir un fournisseur pour de nouveaux contrats en offre de marché.

A ce jour, la Commune de JAVENE dispose de 2 contrats en tarif jaune.

Comme pour le gaz, l'idée d'un achat groupé apparaît comme une solution efficace.

Conformément à ses statuts, le SDE 35 (Syndicat Départemental d'Energie 35) est habilité à être coordonnateur de groupements de commandes.

Pour répondre aux obligations précitées et dans un souci d'optimisation de la commande publique, le SDE 35 lors de son Comité Syndical du 18 Novembre 2014 a décidé de constituer un groupement de commandes pour l'achat d'électricité (Délibération n° Com-2014/11-18/07).

Lors de son comité syndical du 9 décembre 2014, il a ensuite validé la convention constitutive du groupement de commandes (Délibération n° Com-2014/12-09/06).

Cette convention est d'une durée permanente.

La commission d'appel d'offres du groupement est celle du SDE 35, coordonnateur du groupement et chargé de la passation des marchés.

L'exécution des marchés sera assurée par la Commune de JAVENE.

L'adhésion au groupement de commandes est gratuite jusqu'au 31 décembre 2017. A l'issue de cette période, il pourra être proposé des frais de gestion par décision du coordonnateur.

Considérant qu'il est de l'intérêt de la Commune de JAVENE d'adhérer au groupement de commandes de fourniture d'électricité,

Le Conseil municipal décide à l'unanimité :

- d'accepter les termes de la convention constitutive du groupement de commandes de fourniture d'électricité annexée à la présente délibération ;
- d'autoriser l'adhésion de la Commune de JAVENE au groupement de commandes de fourniture d'électricité ;
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention constitutive du groupement ;
- d'autoriser le représentant du coordonnateur à signer les marchés et accords-cadres issus du groupement de commandes pour le compte de la Commune de JAVENE.

Bâtiment de l'ancien Presbytère : compte-rendu réunion avec EPFB – CCI et Pays touristique de Fougères et orientations à prendre

Le Maire et Michel BRARD, Adjoint, donnent le compte-rendu de cette rencontre entre les représentants de l'Etablissement Public Foncier de Bretagne, la Chambre de Commerce et d'Industrie de Fougères –St Malo et le Pays Touristique de Fougères.

Le conseil municipal valide l'orientation de réalisation d'une étude de marché dans les secteurs suivants :

- de la restauration
- des chambres d'hôtes
- des services et logement.

Une recherche d'investisseurs est envisagée.

Etat d'avancement rencontre concernant une acquisition foncière pour un lotissement

Le Maire et Michel BRARD précisent avoir rencontré dans le début de cette semaine la famille PAPOUIN pour négocier l'acquisition du terrain situé à proximité du Cœur de Bourg. La superficie du terrain est d'environ de 1ha50. La proposition de tarif s'inscrit dans l'estimation réalisée par le service des Domaines.

Réforme sur les rythmes scolaires : élaboration d'un PEDT – Projet Educatif Territorial-

Catherine LÉBOUCQ, Adjointe aux affaires scolaires, propose l'élaboration d'un Projet Educatif Territorial, PEDT, dans le cadre des nouveaux rythmes scolaires en vue, notamment, de continuer à percevoir l'aide financière de l'Etat de 50 € par élève, soit environ 13 800 € par an.

Il s'agit d'une convention à passer avec différents acteurs pouvant intervenir dans l'éducation des enfants.

Une rencontre avec Monsieur BODIN, Inspecteur d'Académie de Fougères à ce sujet est programmée le jeudi 22 janvier à 14 h en mairie. Catherine LÉBOUCQ invite les membres de la commission des Affaires scolaires et sociales à y participer.

Compte-rendu des commissions

Communication : Marc Libert rend compte de l'élaboration du bulletin de janvier, 8 pages, devant sortir incessamment.

Michel BRARD indique que le portage dans les boîtes aux lettres est prévu pour ce vendredi ou samedi.

Voirie : Michel BENEDETTI donne le compte rendu de la dernière réunion. Le conseil municipal valide les projets d'étude et d'aménagement proposés :

- Stationnement devant la boulangerie
- Rue des Chênes – rue de la Motte
- Rue Alexis Turoche
- Sécurité du virage rue du Couesnon entre l'école publique et l'entrée du Cœur de bourg
- Traçage stationnements rue du Stade et la création d'un emplacement pour handicapé

Informations diverses

Michel BRARD fait le bilan 2014 en urbanisme, à savoir :

- 14 permis de construire accordés : 12 en maison neuve et 2 restaurations
 - o dont 9 en périmètre de lotissement (4 à l'Orquère, 2 aux Chênes, 2 au Cœur de Bourg, 1 au Jardin de l'Orquère) et 5 hors lotissement.
 - o Nombre de lots restant à vendre : 47 dont 7 dans les lotissements Le Chêne 1 et 2.
- En 2013 : 21 permis de construire et en 2012 : 17

Jean-Luc VALLET fait le point sur l'état d'avancement des travaux de bâtiments. Sont terminés les travaux du local de rangement de la salle du kiosque, des sanitaires de l'école publique, de la couverture de la salle de motricité et de la réfection de l'armoire électrique de la salle des fêtes.

Seront à envisager pour l'année 2015 : les travaux de réfection de la verrière de la salle des fêtes et des travaux liés à l'étude d'économie d'énergie déjà réalisée.

Michel BENEDETTI donne les informations suivantes :

- Ouverture cette année de la voie verte vers Galaché par la Ville de Fougères
- Commercialisation du Haut Débit par France Télécom à partir du 27 mars 2015 (suite à l'installation d'une armoire rue du Couesnon)
- Demande écrite faite auprès de Fougères Communauté pour la réfection du bloc des sanitaires de Galaché
- SMICTOM : rencontre avec les ambassadeurs du tri et le responsable du service technique pour sensibiliser à une optimisation du tri sur les espaces communaux. Seront proposés des signalétiques et des conteneurs supplémentaires.

Il informe également que le SMICTOM de FOUGERES étudie avec celui de VITRÉ la possibilité de créer un groupement avec deux unités : une d'incinération et l'autre de tri. Il donnera plus d'informations lors du prochain conseil municipal une fois les orientations validées en comité syndical.

Questions diverses

Monsieur le Maire informe de l'organisation d'une rencontre –galette des rois- entre les membres du conseil municipal et le personnel communal le vendredi 30 janvier à 18h30 en mairie.

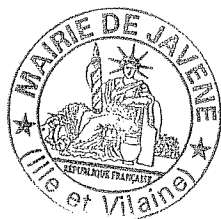

Le conseil municipal fixe la date du samedi 25 avril à 11h pour l'accueil des nouveaux habitants.

Calendrier :

- Commission des sports : 23 janvier à 18h
- Commission des Finances : mercredi 21 janvier à 20h
- Conseil municipal : mercredi 11 février à 20h

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures

Le secrétaire,
Michel BENEDETTI



Le Maire,
Bernard DELAUNAY.

